



L'entraîneur professionnel du club

Règlement 2401 – Définition d'un entraîneur professionnel de Patinage Canada – Un entraîneur professionnel de Patinage Canada est une personne qui enseigne le patinage artistique ou le patinage en tant que profession, satisfait aux conditions pour enseigner énoncées au règlement 2402 et respecte les autres dispositions stipulées périodiquement par le Conseil d'administration de Patinage Canada. L'entraîneur professionnel est un membre de Patinage Canada.

La présente description de travail est un court énoncé des responsabilités d'un entraîneur professionnel du club. D'autres responsabilités peuvent lui être confiées afin de répondre aux besoins des clubs membres de Patinage Canada.

Rôles et responsabilités de l'entraîneur professionnel du club :

- se conformer au Code de déontologie des entraîneurs de Patinage Canada et maintenir une adhésion à jour avec Patinage Canada à titre d'entraîneur professionnel
- être un expert en entraînement et en patinage artistique
- déterminer et résoudre les questions morales qui pourraient se présenter
- guider les parents avec compétence, préparer les patineurs ainsi que les administrateurs du club au sujet des questions relatives au patinage et à l'entraînement
- communiquer avec clarté, respect et honnêteté avec les patineurs, les parents et les cadres
- enseigner les habiletés du patinage artistique et prendre des décisions efficaces concernant l'entraînement
- travailler avec une équipe d'entraîneurs et de personnes-ressources pour assurer que le patineur recevra la meilleure formation possible
- assumer des rôles de leadership pour d'autres entraîneurs, sur demande ou au besoin
- communiquer clairement les buts et les objectifs élaborés avec les patineurs, les parents et les cadres avant le début de la séance de patinage
- être au courant en tout temps des règlements et des amendements aux règlements de Patinage Canada
- être responsable d'améliorer ses habiletés et d'approfondir ses connaissances de façon régulière dans le sport du patinage artistique
- créer des plans de leçon afin d'améliorer ses compétences en organisation et en gestion
- analyser, trouver les erreurs et faire des rétroactions constructives aux patineurs et aux parents

- repérer les patineurs talentueux qui ont une habileté naturelle au moyen de critères établis dans le plan de repérage et développement des talents de votre club
- organiser et créer un milieu amusant, sans danger et agréable pour tous les patineurs;
- administrer les premiers soins au besoin
- accepter des responsabilités supplémentaires de façon professionnelle
- former, superviser et évaluer les assistants de programme
- organiser et animer les séances d'information à l'intention des parents
- donner des conseils sur les questions de patinage – par exemple, l'équipement, la progression à d'autres programmes et les occasions à l'avenir